53me Année — Nouvelle série — N° 54 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs SAMEDI 1er FEVRIER 1947.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

L'Oustau du Monge Capelan !

Les indulgents Lecteurs de *Sisteron-Journal* voudront bien m'excuser de remettre une fois encore à huitaine la suite et la fin de mon semblant de chronique filiale sur le Cinquantenaire de la Mort de Paul Arène et sur le rétrospectif récit de ses obsèques dignes vraiment d'un poète, et je me propose en effet de parler de ce qui ne fût point préparé à l'avance et comme un réglement de pompes officielles même les plus imposantes. Celui qui sut nous écrire le Conte bleu de Jean des Figues, avait arrangé à sa guise et à son gré sa naissance et sa venue au monde.

Et les Muses divines pour le récompenser de ce bel acte de foi en leur honneur, voulurent de même lui — poétiser — j'allais dire lui embellir — sa fin dernière, en lui procurant ce ravissement auquel il avait aspiré de pouvoir aussi — rêver sa Mort — également à son choix et à sa convenance.

J'essaierai donc de vous évoquer cette « conduite » presque virgilienne du Pâtre de nos montagnes et qui semblait en effet comme le messager comme le représentant de ces autres divinités mystérieuses et comme leur « Envoyé » sur la terre. Mais laissant à ceux qui recherchent « les ostentations » des places en vue et en tête des cortèges ; ce personnage inconnu s'était au contraire écarté de la foule et avait préféré fermer à lui seul et un peu en retrait la marche de ce convoi en jouant comme un chanteur antique du fifre pastoral et du rustique chalumeau du berger.

Le poète Paul Arène, au moment de fermer les yeux, avait donc écrit ce « Monge des Iles d'Or » et ce conte inachevé sur lequel j'ai peut-être trop longuement insisté — ceux qui me pardonnent toutefois mes abondantes disgressions et prennent quelques intérêts à mes lyriques effusions ont bien voulu me faire savoir par le truchement avisé de quelqu'un toujours des mieux renseignés, que je n'avais point épuisé la liste de mes « Monges de fantaisie » et qu'il y avait en particulier — ceux — qui pourraient certainement rehausser toute la confrèrie et tel le « Monge-Capelan ».

Un Capélan... Vous savez que dans notre expressive langue provençale, ce mot est des plus typiques et très savoureux. Mais il ne signifie pas du tout ce que vous croyez un manque de respect aux mnistres de Dieu, avec je ne sais quelle nuance d'irréligion. Loin de là... Un Capelan, celà veut dire celui qui est le maître dans son oustau de chapelle et qui peut y appeler ses fidèles aux tintements d'une « campane ». Et l'on semble alors nous évoquer ces Ermites, un peu solitaires, qui agitent leurs petites cloches et qui préferent mener leur vie contemplative dans les modestes oratoires des champs... avec quelques ressemblances avec ce bon Saint-Panci, de la mort de Pan.

Et après avoir écrit le « Monge des Iles d'Or », Paul Arène n'avait-il pas su le chanter aussi dans ses petits carnets cet autre conte et presque le frère du premier « L'Oustau du Monge Capélan ».

Et tout le long de la Côte Méditerranéenne, de Porquerolles aux Iles de Lérins, il est ainsi de petits sanctuaires et de petits oratoires, des bouts de chapelles, des oratoires nettement provençaux, avec leurs murailles chauffées au soleil, leurs toits de tuiles mordorées aux couleurs de pain cuit et de pain brulé.

L'une de ces petites chapelles porte un nom ensoleillé, en effet, de l'oustau dou Capélan ». Et je ne mettrai pas ma main au feu que Paul Arène n'ait eu l'idée d'écrire la dessus une jolie histoire malicieuse et narquoise. L'on peut éplucher tous ses contes. Il a toujours parlé avec un certain attendrissement de ces capélans de montagne qui souvent, disait-il, avaient appris leurs premiers rudiments, leurs premières bribes de latin, dans les tièdes étables de l'hiver, à coté de leurs brebis, de leurs moutons et de leurs agneaux. L'abbé Gauffre, l'abbé Fulgence, l'abbé Siffren, autant de braves Capélans mais qui n'arrivaient pas à la cheville de celui qui nous est dépeint avec une touche délicate dans ce conte des Pâques de la petite Thérésoun ! Hélas, comme le récit du Coupé de noces et du Novi ; cette jolie chose d'Arène est fort peu connue. Il y avait un petit clergeon qui toute l'année grillait d'envie d'aller déguster pour Pâques, le carré d'agneau bien tendre et bien croustillant et son maitre lui avait promis de le conduire, le lundi au matin, chez le desservant le plus proche et en profitant d'administrer sur son chemin une bonne vieille, prête à trépasser. Le clergeon avait apporté ses sonnettes et ses burettes et son maitre s'était chargé du saint viatique avec une seule hostie. La bonne vieille était morte dans la nuit, et le digne ecclésiastique ne songeait plus qu'à retourner. Le petit clergeon était malin et tenait à son morceau d'agneau roti qui lui passait sous le nez. Il alla trouver dans le village la petite Thérésoun toujours bien innocente et bien sage et qui la veille n'avait pu se rendre à l'église et l'hostie destinée à la grand-mère fut approchée des lévres tremblantes de l'enfant et le viatique qui servait de ciboire fut placé sur une belle pierre inondée de soleil, en pleine campagne et sous les cieux. L'hostie se détacha comme un rayon d'azur et la petite Thérésoun, fut ainsi communiée !...

...O pauvre mécréant Paul Arène, et que certains accusent d'avoir blasphémé les choses saintes, tu devais retrouver sur ta tombe le même petit clergeon annoncant son latin, et le pleurant sur ta caisse « barade » et s'il ne te fut pas donné de recevoir le viatique avec l'huile et le chrime aux signes symboliques, un autre « accomplissement » de mystère devait t'être réservé !...

La sonnette tintinabulante du petit enfant de chœur allait être pour toi remplacée par les accords doux et berceurs du flageolet rustique, et le petit clergeon s'était changé, cette fois, en petit Tityre, du poète Virgile !

Hippolyte SUQUET.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Depuis longtemps déjà de nombreux pays bénéficient de la réglementation de la construction tandis que chez nous celle-ci est livrée à l'arbitraire. Il est grand temps de voir cesser cet état de chose en luttant contre toutes les laideurs occasionnelles ou concertées qui depuis un quart de siècle déshonnorent la France autrefois créatrice de beauté.

C'est à cet effet que le gouvernement a institué l'ordonnance du 27 octobre 1945, relative au permis de construire obligatoire, désormais applicable sur l'ensemble du territoire.

L'Inspection Départmentale de l'Urbanisme et de l'Habitation est chargée de faire appliquer cette ordonnance en veillant non seulement sur l'esthétique des constructions futures mais encore et surtout sur le respect des règlements sanitaires en vigueur.

Les propriétaires et les services publics doivent avoir le sentiment que cette ordonnance n'a aucun caractère vexatoire, elle vise uniquement à l'amélioration des conditions d'existeence de tous les Français.

L'Inspection Départementale de l'Urbanisme et de l'Habitation a pour mission de renseigner et de guider les propriétaires dans les diverses formalités qu'ils auront à accomplir pour l'obtention du permis de construire. Ils auront donc le plus grand intérêt, avant même de faire établir un projet et de rédiger les demandes rèlementaires, à prendre contact avec ce service sis à Digne, Avenue François Cuzin, Les Chauchets, téléphone 6.

L'acte du 15 juin 1943 et l'ordonnance du 27 octobre 1945 déterminent le nouveau permis de construire et remplacent les trop nombreuses ordonnances antérieures.

Ce permis est délivré par le Maire de la commune intéressée après avis des services de l'Urbanisme et de l'habitation. L'examen de la demande porte non seulement sur le respect de l'hygiène, mais encore de l'esthétique. Il ne s'agit d'ailleurs nullement d'imposer une architecture officielle, mais seulement d'éviter les fautes de goût trop choquantes, dont de si nombreuses preuves furent données avant la guerre. Non seulement les particuliers mais les collectivités publiques et l'Etat doivent se soumettre à ce règlement.

Dans chaque département, ce service est dirigé par un architecte assisté de quelques agents. Il est responsable de l'application de tous les règlements concernant aussi bien les plans d'aménagement, le remembrement, les expropriations, les commissions d'habitation et le permis de construire. Sa tâche comprend des travaux de bureau et des visites sur place.

Après étude du projet, il est donné un avis favorable ou non ; le permis de construire étant alors accordé ou refusé et dans ce dernier cas avec demandes de modifications.

Actuellement trois sortes différentes d'obligations sont applicables. Elles concernent l'alignement, l'autorisation préalable et le permis de construire. Elles s'appliquent à toutes les communes et à toutes les constructions. Le Service Départemental centralise toutes les démarches et le constructeur n'a à s'adresser qu'à lui. Il statue d'ailleurs dans le délai très court d'un mois. Les travaux étant exécutés, il est alors délivré après examen un avis de conformité. En cas d'infraction, de lourdes sanctions sont prévues, l'intérêt général devant primer tous les autres.

Chronique Musicale

Comme nous l'avions décidé, examinons, cher amis, les raisons qui, durant la période appelée « Renaissance musicale », s'étendant du 16e au 18e siècle, ont modifié la situation de la musique vocale, en général, et du chant choral en particulier. Ces raisons sont, à la fois d'ordre matériel et moral. Les raisons matérielles, les premières apparues, n'auraient point été prépondérantes si de profonds changements dans le goût du public n'avaient suivi et décidé du débat.

Je vous ai parlé, un jour, du touchant et patient labeur qui, d'âge en âge, depuis les primitifs, avait penché l'homme sur ce passionnant problème : faire sortir un son pur et harmonieux d'un assemblage où bois, métal, cordes, ivoire, sont réunis par le talent délicat et inspiré de l'artisan.

Mais si, un travail opiniâtre et un vibrant amour de la musique suffisent, avec l'aide d'un bon maitre, pour qu'un chanteur doué amène sa voix à une perfection totale, le cas était autrement douloureux pour les constructeurs d'instruments. Nulle ferveur ne peut vaincre sans moyens mécaniques ou chimiques, certains obstacles de physique, d'acoustique ou de résonnance.

Bien entendu, l'ingéniosité humaine est immense, et beaucoup de ces problèmes furent résolus plus ou moins empiriquement par cette belle lignée d'artisans qui, de façon modeste et souvent anonyme, ont bien mérité de la musique.

Le temps était pourtant venu où leur œuvre allait s'épanouir. La renaissance fût, en effet, l'instant de triomphe pour des instruments qui, jusque là discrets soutiens du « chantroi » allaient conquérir une place maintenant méritée.

Pensez, chers amis, que depuis ces temps lointains l'un des plus beaux et des plus émouvants interprètes du cœur humain, le doux et merveilleux violon fut doté, grâce à l'inoubliable luthier de Crémone, l'illustre Antonio Stradivarius (1644-1737) d'une forme, d'une perfection si rare et si prodigieuse, que le travail acharné des siècles suivants n'a jamais pu l'égaler.

Nous continuerons, dans ma prochaine chronique notre brève revue des instruments.

Henriette BONTOUX.

Les futures élections municipales

Le gouvernement a fixé au mois d'octobre les élections pour le renouvellement des conseils municipaux. La date primitivement prévue, étant située au mois de mars. Il a été admis que la préparation des élections impliquait le vote de la loi électorale, qui devait être élaboré et par le Conseil de la République et par l'Assemblée nationale, ce qui demande un certain temps. Il a été également admis que toute élection serait plus ou moins cause d'une agitation politique assez peu désirable pour le moment.

La Pimpante Cuisinière

A huit heures, devant un feu
Qui dans le vent sifflote et cause,
Dans la maison où tout repose,
Suzanne fait le cordon-bleu.

Le café bout. Le lait s'émeut...
Suzon semble une virtuose,
A huit heures, devant un feu
Qui dans le vent sifflote et cause.

De la cuisine, peu à peu,
Suze poëtise la prose,
Cependant qu'une flamme rose
Danse au fond de son grand-œil bleu
A huit heures, devant un feu.

Georges GEMINARD.

ECHOS... DE GACHE

SAPEURS-POMPIERS.

Dimanche dernier, les Sapeurs-pompiers de notre ville, avaient organisé un bal à l'effet d'élire un Roi et une Reine de la... Sainte-Barbe. Le choix de ces deux Majestés fut chose très simple. Les ennemis du feu avaient fait fabriquer un énorme gâteau des Rois, et chaque membre de l'assistance avait droit à un morceau. La distribution fut rendue assez pénible, car la danse donne — paraît-il — assez d'appetit. Moins d'une demie heure après cette distribution, la Reine et le Roi étaient connus de toute l'assistance et salués par des acclamations et des applaudissements dûs à leur rang.

A présent, c'est bien beau d'être le vrai Roi et la vraie Reine de la subdivision des Sapeurs-Pompiers de Sisteron, mais il faut avant tout, suivre le protocole. Leurs Majestés, devront assister — et sans rien dire — à tous les incendies, les exercices et à toutes les manœuvres des pompiers.

MISS SISTERON ! !...

Après le choix de la Reine des Sapeurs-Pompiers, voici que dans la soirée qui aura lieu dans la salle des Variétés, à l'occasion du Mardi-Gras, il va falloir désigner Miss Sisteron 1947. Là, ce sera un peu plus compliqué, car notre Reine locale ira à Digne, quelques temps après, afin de participer au choix de Miss Basses-Alpes 1947. L'heureuse élue du département ira à Paris et participera au concours de Miss France 1947. Voilà qui est bien.

Seulement, nous demandons à ceux qui ont la charge de désigner Miss Sisteron, de bien faire les choses — et sans vouloir donner des conseils — nous demandons qu'ils présentent au public, les candidates, en maillot de bain. Ce n'est pas trop le moment de se mettre dans ce costume, mais celà ferait tant plaisir à certains... Il y a aussi autre chose à penser, il faudrait désigner à cette Reine, un « manager ». Là, je crois, que le nombre des candidats serait en légère augmentation...

Qu'en pensez-vous, Messieurs !

AIDONS-NOUS ! !

A Sisteron, il y en a qui se lèverait la nuit pour faire des blagues. C'est ainsi que dans un quartier assez populeux, un jeune ménage ne donnait pas tous les signes d'un parfait accord. Toujours est-il que la dame quitta le domicile conjugal, et alla habiter un autre quartier. Le mari satisfait de ce célibat inattendu, dirige à sa manière sa vie. Avant de partir, le matin, il ferme sa demeure, et le voilà jusqu'au soir à son travail. Mais un jour, plutot un soir, en rentrant chez lui, il trouve son logis ouvert et certaines affaires avaient pris la fuite. Il s'en va à la gendarmerie, raconte son histoire, et dépose une plainte. L'enquête se fait. On trouve les responsables. Ce n'était autre que sa femme et un ami. Comme plainte ne peut pas être de mari à femme, c'est le vert galant qui lui, se voit poursuivre pour violation de domicile par effraction. Quelles sont coquines ces femmes !

© VILLE DE SISTERON

La Gazette de Lausanne du 12 janvier, qu'une main amie nous passe, publie sous le titre « Les Carnets d'un amateur », deux petites anecdotes sur Paul Arène qui ne sont peut être pas trop connues du public. Nous les publions ci-dessous à l'intention de nos lecteurs.

LE CINQUANTENAIRE
DE PAUL ARENE

Il y a ces jours derniers cinquante ans que Paul Arène mourait à Antibes.

Sur sa tombe, à Sisteron, sont inscrits les vers que voici :

Et je m'en vais l'âme ravie
D'avoir rêvé ma vie

Déformation malheureuse de l'épitaphe qu'avait souhaitée Arène :

Gaie. J'ai rêvé ma vie !

Il adorait sa ville natale. Un jour qu'Emile Bergerat lui disait :

— Tu méritais d'être né dans l'Ile-de-France !

— Je suis de Sisteron, clama-t-il furieux. Sisteron, c'est Cithéron, le Montmartre d'Athènes !

Arène fut un des inventeurs de ces *A la manière de...* qui devait faire la fortune de Paul Reboux et d'autres pasticheurs. Il eut, en effet, l'idée, en 1866, de parodier *Le Parnasse contemporain*, de Lemerre, et ce fut *Le Parnassiculet contemporain* Catulle Mendès, cruellement traité, fâcha et envoya ses témoins à Paul Arène.

ARENE COLLABORATEUR
D'ALPHONSE DAUDET

Arène écrivit une partie des fameuses *Lettres de mon Moulin* qui sont toujours portées au seul actif d'Alphonse Daudet. Sur vingt trois nouvelles que comporte l'édition définitive, Paul Arène en écrivit la moitié environ, mais il convient d'ajouter que ce fut toujours Daudet, de l'aveu même de son ami, qui en trouva le sujet et en arrêta les grandes lignes.

SPORTS

PEDALE SISTERONNAISE

C'est avec plaisir que nous apprenons que notre société cycliste, s'est vue alloué l'honneur de faire disputer le Premier Pas Dunlop Régional 1947. Epreuve qualificative au championnat de France junior. 5 départements seront représentér Bouches-du-Rhone, Var, Vaucluse, Alpes-Maritimes et Basses-Alpes.

La Pédale Sisteronnaise, société de jeunes et qui va toujours de l'avant sera patronée ce jour par Rouge-Midi qui contribuera à payer le voyage pour nous représenter à Paris, courant mai. Beau début pour nos jeunes et souhaitons leur ainsi qu'à nos ainés, beaucoup de succès pour la saison 1947.

⁂

La Pédale Sisteronnaise invite tous les amis à la fête du mardi-gras, qui est devenue une tradition à la P. S. tous en souvenir des belles fêtes d'avant guerre avec le célèbre organisateur Bonnet, qui n'est plus parmi nous. Les dirigeants s'efforcent de satisfaire les plus difficiles. Nous sommes certains que les 30.000 frs. de prix assurerons le succès. La fête commencera l'après-midi pour les enfants dont 10.000 frs. de prix seront aussi distribués.

En cas de manque de courant un éclairage de secours sera assuré.

Quant à la soiriée le comité s'est assuré le concours de l'Electricité de France pour que la fête se déroule dans une féérie resplandissante à l'élection de notre Reine qui pourra peut-être prétendre au titre de Miss France 1947.

ACTIVITE DE L'ABATTOIR. — Dans le courant de l'année 1946, il a été abattu 12 taureaux, 58 bœufs, 114 vaches, 197 veaux, 104 moutons, 582 brebis, 8208 agneaux, 315 chèvres, 1061 chevreaux, 502 porcs, 4 chevaux, soit un total de 232931 kilogs expédiés vers l'extérieur.

Bien que les affaires reprennent on est encore bien loin des abatages pratiqués avant guerre ou on comptait 37.000 animaux abattus chaque année.

Un projet d'abattoirs a été plusieurs fois envisagé et seule sa réalisation permettra de donner un nouvel essort à cette activité locale.

Chronique Locale et Régionale

SOCIETE DE PECHE. — La société « La Gaule Sisteronnaise » informe ses sociétaires qu'une réunion générale se tiendra le Mardi 4 février 1947, à 20 heures 30, à la mairie.

DONS. — L'amicale des Mutilés et anciens combattants de l'Union fédérale adresse ses remerciements à l'ancien combattant qui a versé la somme de 25 francs sous la forme anonyme à la caisse de l'amicale.

⁂

A titre de reconnaissance, Messieurs Brémond fréres, victimes d'un commencement d'incendie dans leur immeuble des Plantiers, ont versé à la caisse des sapeurs-pompiers, la somme de 500 francs, qui, spontanément appelés, ont mis tout en œuvre pour éteindre le feu dans un délai record.

CHEZ LES POMPIERS — Ainsi que l'annoncaient les affiches, notre subdivision donnait dimanche dernier son bal annuel dans la belle salle des variétés qui pour la circonstance avait reçu une décoration spéciale

A l'heure prescrite, des couples se pressaient dans la salle et se livraient aux douceurs de la danse au rythme entraînant d'un excellent orchestre.

Vers minuit — l'heure des doux émois — un superbe gâteau des Rois fut présenté aux danseurs et danseuses parmi lesquels la fève échue à Mademoiselle Paulette Roux qui fut déclarée Reine du bal et M. Emile Richaud, par le même fait devint le Roi. On s'amusa jusqu'à une heure avancée de la nuit et tous se retirèrent heureux d'avoir passer une agréable nuitée.

Parmi les nombreuses personnes qui ont bien voulu honorer de leur présence cette fête, signalons la présence de M. le commandant Flament chef du personnel de l'usine de carbonite.

La direction des pompiers adresse ses remerciements aux commerçants et à la jeunesse qui par leur présence ont contribué au succès de cette belle soirée.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire à la mairie, mercredi 5 février 1947, à 20 heures 30.

POINTS TEXTILES. — Les consommateurs déposant leurs points des anciennes cartes chez un marchand ou chez un tailleur sont priés de veiller à ce qu'il ne leur soit prélevé que les lettres A, B, D, H, I, K, pour les cartes H et F, et les lettres A, B, D, H, I, pour les cartes E et J. La lettre C notamment donnant droit au bon de chaussures anniversaire doit leur être laissée. Pour les cartes L et B (enfants de moins de trois ans) veiller à ce que le ticket F8 servant au renouvellement de la carte soit laissé au talon.

DISTRIBUTION DES BONS du Bureau de Bienfaisance. — aujourd'hui samedi 1er, lundi 3 et mardi 4 février au secrétariat de la mairie, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 h.

C. G. A. — Tous les agriculteurs sont invités à assister à l'importante réunion qui aura lieu à la mairie de Sisteron, aujourd'hui samedi 1er février à 10 h. 30.

Objet : 1. — Election d'un délégué cantonal à la Fédération.
2. — Désignation de 2 délégués au congrès de Digne.

3. — Rapport financier et d'activité de la Fédération en 1946.

CANAL DE SAINT-TROPEZ. — Les co-arrosants de l'association sont invités à assister à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu dimanche 2 février à 11 heures dans une salle de la mairie.

ŒUFS A COUVER
LEGHORNS
S'adresser GENEVRIER, Le Poët.

REGIMES ET SUPPLEMENTS. — Les tickets supplémentaires de février pour régimes, suralimentation et grossesse seront remis aux ayants-droit : aujourd'hui 1er février, lundi 3 et mardi 4.

GARE AUX GENDARMES. — Depuis quelques jours certains jeunes gens, ayant dejà l'âge de raison pénétraient dans les magasins et pendant que l'un d'entre eux entretenait le magasinier, les autres faisaient main basse sur la marchandise. C'étant aperçue de ce manège, la gendarmerie fut prévenue par qui de droit. Elle connut les noms de ces jeunes gens et alla prévenir les parents qu'ils seraient responsables des actes de leurs fils si ces larcins devaient continuer sans préjudice de l'action pénale qui pourra être engagée contre eux et leurs enfants.

BAL DU SKI. — Le ski-club offre son bal annuel dimanche 2 février, salle des Variétés, à 21 heures.

Il s'est assuré pour la satisfaction de tous l'orchestre du Mexico qui se pare d'une des plus jolies voix de la radio.

Il espère acceuillir tous ses amis à ce bal qui sera le plus joli de la saison.

LE 13 FEVRIER. — Le jeudi 13 février, les dilettantes du «bel canto» auront une agréable soirée en perspective à passer aux Variétés. En effet, le maître de la radio Jean Lumière sera de passage à Sisteron, avec sa nombreuse compagnie composée de chanteurs, de jongleurs et de prestidigitateurs. Il y aura également de la musique. Un programme aussi varié qu'artistique sera offert aux amateurs du beau qui nombreux se rendront à cette soirée de gala.

Il est prudent de retenir ses places.

PROPRIETAIRES ! !
ARBORICULTEURS ! !

Avez-vous l'intention de créer une plantation ?

Ne faites rien à l'aveuglette ; renseignez-vous auprès d'un praticien spécialiste qui vous donnera toutes précisions nécessaires afin de planter les espèces et variétés pour obtenir les meilleurs rendements de vos plantations.

Adressez-vous en toute confiance aux **PEPINIERES de la DURANCE** Moulin de la Cazette à SISTERON.

OBSEQUES. — Mercredi à 14 h. avaient lieu les obsèques purement civiles de notre camarade Edouard Gaudin, décédé subitement à l'âge de 64 ans, ancien combattant de la guerre 14-18. Devant le corbillard étaient les draps de la Libre Pensée et de l'Amicale des Mutilés et A. C. dont Gaudin était membre. Un nombreux cortège de parents et d'amis accompagnaient ce brave Sisteronnais à sa dernière demeure.

Condoléances à sa famille.

MUSIQUE. — Le concert-bal offert par les Touristes des Alpes à leurs membres honoraires à pleinement réussi. Dès 9 heures, la salle se remplissait de messieurs et de dames aux fraiches toilettes qui applaudissaient l'exécution du programme. Ensuite venait le bal servi par le Mélodia-Jazz qui aux sons ronflants de leurs danses, faisaient tournoyer les couples dans cette belle salle des Variétés, gracieusement décorée pour la circonstance. Ce fut une belle soirée que tous les invités surent apprécier hautement.

DE GARDE cette SEMAINE :

Docteur Niel.

Pharmacie Charpenel.

Ford
Camions disponibles
Pour tous renseignements s'adresser
GARAGE MODERNE
Francis JOURDAN
Avenue de la Gare — SISTERON

Spectacles de la Semaine :

VARIETES-CINEMA — Actualités Documentaire et un grand film
— IMPASSE —

Demain Dimanche, à 21 heures
— BAL DU SKI-CLUB —

CASINO-CINEMA. — Actualités Documentaire et un grand film
LA GLORIEUSE AVENTURE —

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

MARDI-GRAS. — La Pédale Sisteronnaise sollicitée par le comité des fêtes de Digne et le comité de Sisteron a été invitée à participer à organiser le premier éliminatoire de Miss France 1947. L'élue de Sisteron participera à l'élection de la Reine des Basses-Alpes, au cours d'une fête courant mars à Digne, et Miss Basses-Alpes ira concourir pour la Reine de Provence en avril à Marseille.

La Reine de Provence ira ensuite à Paris pour l'élection de Miss France 1947. Aussi notre société sportive a vivement accepté cette organisation qui aura lieu au festival du Mardi-Gras. Déjà nous apprenons que les candidates sont nombreuses et le Jury n'aura que l'embarras du choix.

Pour notre soirée costumée, le comité pense être assuré d'une parfaite réussite en apprenant que nos magasins de travesties et de tissus sont l'assaut de nombreuses demandes. A qui le 1er prix du festival 1947.

AUTOS-SPORTS

Ch. **FERAUD** — 64, Rue Droite expose les nouvelles Bicyclettes Peugeot haut luxe (P. H. L.) qui réunissent le maximum de perfectionnement tout en restant des machines très légères.

PRIX DES COCONS
POUR LA RECOLTE 1947

Le prix du kilo de cocons frais de vers à soie pour la récolte 1947 vient d'être fixé à 275 francs grâce à une participation de l'Etat de 53 frs 60 Le producteur recevra donc par kilo 275 francs moins la cotisation professionnelle.

Nous espérons que ce prix rémunérateur incitera les sériciculteurs bas-alpins à accroître encore leurs élevages et provoquera de nouvelles éducations chez les agriculteurs qui avaient abandonné cette production par suite du prix trop bas des cocons. Ainsi se poursuivra le redressement de notre sériciculture déjà nettement amorcé en 1946.

La Direction des Services Agricoles enverra à tous les intéressés qui en feront la demande la documentation nécessaire pour effectuer un élevage rationnel de vers à soie.

ETAT-CIVIL

du 24 au 31 janvier 1947

NAISSANCES

Gilbert Daniel Oddou, avenue de la gare. —

DÉCÈS

Marie Adèle Burle, Veuve Heyriès, 83 ans, rue Poterie. — Edouard Laurent Gaudin, 65 ans, rue Chapusie.

Etude de Me Charles TARTANSON
Avocat-Avoué
5, Avenue Joseph Reinach
DIGNE

EXTRAIT
d'un **JUGEMENT DE DIVORCE**

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance de Digne, le 13 novembre 1946, enregistré et signifié :

Entre : Madame ROME, née Lorentz Antoinette, demeurant à Marseille chez Madame Michel 256, rue Paradis, assistée judiciaire par décision du bureau de Digne du 21 août 1946, ayant Me TARTANSON, pour avoué ;

Et : Monsieur ROME Ludovic, demeurant à Sisteron, rue Saunerie,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux ROME-LORENTZ, à la requête et au profit de la femme.

Ainsi certifié :

Ch TARTANSON, avoué.

Etude de Me Louis-Célestin BAYLE
Notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE
(Basses-Alpes)

VENTE
DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIEME INSERTION

Suivant acte reçu par Me Louis Célestin BAYLE, Notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE le vingt Décembre mil neuf cent quarante six, enregistré à SISTERON le deux Janvier mil neuf cent quarante sept folio 81, case 517

Monsieur Alfred Gabriel AYASSE, boucher, demeurant à TURRIERS a vendu à Monsieur Emmanuel Joseph AYASSE, son fils, garçon boucher, demeurant au même lieu, le fonds de commerce de

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

sis et exploité à TURRIERS.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me BAYLE Notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE dans les vingt jours qui suivront la présente insertion.

L'insertion au Bulletin Officiel des Ventes cessions des fonds de commerce a eu lieu dans le numéro du vingt neuf janvier mil neuf cent quarante sept.

Pour Deuxième Insertion,
BAYLE, notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

Le taux d'intérêt des BONS DU TRÉSOR
vient d'être relevé
Ne laissez pas vos disponibilités improductives
Souscrivez !

TRANSPORTEURS... COMMERÇANTS...
INDUSTRIELS... ENTREPRENEURS...

Pourquoi payer comptant vos achats de camions, camionnettes et matériels industriels, alors qu'un véhicule acheté comptant, c'est un capital employé, tandis qu'ACHETE A CREDIT il se paie en roulant, c'est un CAPITAL CREE.

Pour tous renseignements adressez-vous à

l'A. S. T. I. — ALLEGRE & CHASTEL — t. 2.05, SISTERON

qui, employant la formule VENDRE EN PROVINCE aussi bien QU'A PARIS et grâce à son service spécialisé peut vous faire attribuer dans un temps record, le crédit demandé.

NOUS APPLIQUONS LA BAISSE DE 5 % sur le tarif d'Octobre 1940.

© VILLE DE SISTERON